

1. PREAMBULE

PartageonsLaFormation.com est une marque de la SAS Armant Conseil et Formation, activité de commercialisation de formations et de conseil.
Armant Conseil et Formation est un organisme de formations professionnelles dont le siège social est établi au 1 square des Genêts, 78114 Magny-les-Hameaux.
L'activité principale de PartageonsLaFormation.com est située au Domaine de Saint Paul, 102 route de Limours, 78470 Saint Rémy-Lès-Chevreuse.

PartageonsLaFormation.com se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente (CGV) à tout moment. Ces CGV applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.partageonslaformation.com.

2. DEFINITIONS

Client : désigne le particulier ou le professionnel commanditaire d'une action de formation.
Formations et parcours inter-entreprises : ces formations et les parcours sont proposés dans le cadre du catalogue. Ils s'adressent à des stagiaires provenant de différentes organisations. Les formations ont lieu dans des locaux mis à disposition par PartageonsLaFormation.com.
Formations et parcours intra-entreprise : ces formations et les parcours peuvent être adaptés à la demande de l'entreprise à partir du catalogue ou réalisés entièrement sur mesure pour l'entreprise cliente. Les formations ont lieu dans des locaux mis à disposition par PartageonsLaFormation.com ou par l'entreprise commanditaire.
Formations et parcours e-learning et mixtes : ces formations et parcours e-learning sont réalisés à distance via une plateforme dédiée. Les formations mixtes sont réalisées en partie à distance et en partie en présentiel. Elles peuvent être réalisées en mode synchrone, c'est à dire à distance et en direct avec le formateur, dans une classe virtuelle, ou en mode asynchrone, c'est à dire à distance sans intervention directe du formateur.
Les prestations de conseil, d'animation d'ateliers ou de séminaires et toutes autres prestations n'entrant pas dans le champs de la formation professionnelle et proposées par Armant Conseil et Formation obéissent aux mêmes conditions générales de ventes.

3. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toutes prestations impliquent, pour le Client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. Toutes conditions générales ou particulières opposées par le Client ne peuvent, sauf acceptation formelle et écrite de PartageonsLaFormation.com, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elles auront pu être portées à sa connaissance. Les conditions exposées dans la convention ou le contrat de formation prévalent sur ces CGV.

4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Dans le cadre des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle, PartageonsLaFormation.com fait parvenir au Client un contrat ou une convention dont un exemplaire doit lui être retourné, signé par le Client, revêtu du cachet de l'entreprise et ce avant le début de la prestation (Art. L6353-1 et 2). Ces documents sont accompagnés du programme de la formation, du règlement intérieur, des CGV signées avec la mention « Lu et approuvé » et de la liste des stagiaires.

Les actions de formations destinées à des Clients particuliers ou incluant de la FOAD (Formation Ouverte A Distance) font l'objet d'un avenant spécifique au contrat ou à la convention.

Pour les actions n'entrant pas dans le champ de la formation professionnelle, il est transmis un contrat de prestation ou un devis à accepter valant contrat.

5. OBLIGATIONS DE PARTAGEONSLAFORMATION.COM

PartageonsLaFormation.com s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client communique à PartageonsLaFormation.com toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération et à la recherche du résultat attendu. Il s'engage à transmettre à ses collaborateurs stagiaires le programme de formation, le règlement intérieur et les convocations de formations.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client, PartageonsLaFormation.com, et le consultant formateur en charge de la prestation, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de la prestation, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de la prestation. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, PartageonsLaFormation.com et le consultant formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser, à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de PartageonsLaFormation.com ou de ses ayants droit.

8. PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le prix comprend l'intervention indiquée au contrat ou à la convention. Les frais supplémentaires inhérents à la prestation (déplacement, hébergement, restauration, etc.) font l'objet d'une ligne spécifique de facturation dans la convention ou sont indiqués inclus dans le tarif. Tous les frais non spécifiés dans la convention sont à la charge directe du Client.

Un acompte de 30% du montant Total HT de la formation est demandé à la signature de la convention de formation, sauf accord de subrogation totale de l'OPCA remis à l'inscription.

Les factures sont réalisées dès l'inscription et payables à la date de facture, sans escompte et à l'ordre de Armant Conseil et Formation, par chèque ou virement.
Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. et D.441-5 c. PartageonsLaFormation.com se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, PartageonsLaFormation.com se réserve la faculté de suspendre toute action en cours et/ou à venir et à en demander le règlement par tout moyen légal.

9. REGLEMENT PAR UN ORGANISME FINANCEUR

En cas de règlement par l'organisme financeur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée par PartageonsLaFormation.com au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'organisme financeur ne parvient pas à PartageonsLaFormation.com au premier jour de la formation, PartageonsLaFormation.com se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme financeur, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

10. ANNULLATION/REPORT/DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution d'une prestation (formation, animation, conseil...) dans un délai de :

- moins de 16 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 30% de son montant, à titre de dédit ;
- moins de 8 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 50% de son montant, à titre de dédit.
- moins de 4 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation, objet de la convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 100% de son montant, à titre de dédit.

Si le montant des frais engagés pour l'organisation de la prestation, dépasse la somme due pour le dédit, le bénéficiaire devra régler le complément sur présentation des justificatifs. Ces sommes de dédit ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur.

En cas d'impossibilité par l'organisme de formation d'exécuter la prestation, dans un délai de moins de 8 jours calendaires avant sa date de démarrage, l'organisme de formation s'engage à proposer une autre date de formation dans un délai de 30 jours ou à rembourser au cocontractant les sommes indument perçues de ce fait (article L.6354-1 du Code du travail).

En cas de réalisation partielle, du fait de l'entreprise bénéficiaire, cette dernière s'engage à régler la totalité de la prestation prévue. Une partie de cette somme correspondra exactement au coût par heure ou par jour du nombre d'heures ou de jours de prestation réalisée et dues au titre de la prestation. Le solde de la facture sera dû au titre de dédommagement et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur.

En cas de réalisation partielle du fait de l'organisme de formation, sans possibilité de report de la prestation et pour des raisons qui sont propres à l'organisme (sans rapport avec le comportement d'un stagiaire ou de la situation du bénéficiaire), l'organisme de formation s'engage à rembourser en totalité le bénéficiaire sur les actions ayant été payées mais n'ayant pas été réalisées.

11. UTILISATION DU TICKET-FORMATION

Le Ticket-Formation est une remise accordée à chaque participant d'une formation inter-entreprises si le nombre de participants en définissant le seuil est atteint et si le client ne bénéficie pas de financement de sa formation par un organisme financeur. Le ticket-formation est utilisé uniquement sur la formation pour laquelle il est attribué et pour le stagiaire inscrit. Son montant est fixé librement par PartageonsLaFormation.com.

12. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à PartageonsLaFormation.com en application et dans l'exécution des prestations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de PartageonsLaFormation.com pour les besoins des prestations.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à PartageonsLaFormation.com.

13. CONFIDENTIALITE

Les informations concernant les prestations, qu'elles proviennent du Client, d'un de ses opérateurs, d'un opérateur tiers associé à la mission, ou de PartageonsLaFormation.com, sont confidentielles et ne sont communiquées qu'aux personnes ayant à les connaître pour le bon déroulement de la prestation. Les parties prennent les précautions nécessaires de discrétion pour les informations échangées électroniquement. Les dispositions de ce paragraphe ne concernent pas les informations tombées dans le domaine public.

14. COMMUNICATION

Le Client autorise expressément PartageonsLaFormation.com à le citer comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de PartageonsLaFormation.com.

À cet effet, PartageonsLaFormation.com peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

15. LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Les présentes conditions générales et tous les rapports entre PartageonsLaFormation.com et ses Clients sont régis par le droit français.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Versailles, quel que soit le siège ou la résidence du Client. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de PartageonsLaFormation.com qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Signature et cachet de l'entreprise avec la mention « Lu et approuvé »